

ACTU SANTE TRAVAIL

N° 14, mars 2017

Sommaire :

Extraits du Journal Officiel de la République Française	2
Extraits du Journal Officiel de l'Union Européenne	3
Jurisprudence	4
Sénat	4
Recommandation du Haut conseil de la santé publique	5
Les questions juridiques de l'ISTNF	5
Les brèves	6
Rapports et études	9
Congrès, conférences, journées médecine du travail	11
Sur le web	12
La boîte à outils	12
Humour, les chiffres en plus....	14
Documents INRS	14

01/02/2017

- [Arrêté du 24 janvier 2017](#) relatif aux **travaux d'exploitation de chablis et d'abattage des arbres encroués** pris en application de l'article R. 717-81-5 du code rural et de la pêche maritime.

03/02/2017

- [Arrêté du 25 janvier 2017](#) relatif aux modalités de **déclaration des substances et mélanges** dans le cadre du **système de toxicovigilance**.

04/02/2017

- [Arrêté du 19 janvier 2017](#) modifiant l'arrêté du 3 août 2012 portant agrément d'un organisme pour le développement de la prévention en matière de **sécurité et de santé au travail dans les carrières**.

05/02/2017

- [Décret n° 2017-129 du 3 février 2017](#) relatif à la **prévention des infections associées aux soins**.

07/02/2017

- [Arrêté du 30 janvier 2017](#) modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux **transports de marchandises dangereuses par voies terrestres** (dit « arrêté TMD »).

09/02/2017

- [Avis](#) aux opérateurs économiques sur l'obligation de communiquer des **informations sur les substances contenues dans les articles**, en application des articles 7.2 et 33 du règlement (CE) n° 1907/2006 **REACH**.

21/02/2017

- [Arrêté du 17 février 2017](#) fixant le nombre de **postes offerts** au concours spécial **d'internat de médecine du travail** au titre de l'année universitaire **2017-2018**.

25/02/2017

- [Arrêté du 21 décembre 2016](#) définissant les **procédures d'interventions hyperbares** exécutées avec immersion et les formations des travailleurs relevant de la mention B « secours et sécurité » *option police nationale*.
- [Avis](#) relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des services de santé au travail.

01/03/2017

- [Arrêté du 15 février 2017](#) portant modification de l'arrêté du 17 octobre 1995 modifié relatif à la **tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles**.
- [Arrêté du 24 février 2017 modifiant l'arrêté du 25 juillet 2016](#) définissant les **critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages**, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de **l'amiante**, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

10/02/2017

- [Règlement \(UE\) 2017/227 de la Commission du 9 février 2017](#) modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), en ce qui concerne **l'oxyde de bis(pentabromophényle)** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

11/02/2017

- [Règlement \(UE\) 2017/237 de la Commission du 10 février 2017](#) modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux **produits cosmétiques** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Règlement \(UE\) 2017/238 de la Commission du 10 février 2017](#) modifiant l'annexe VI du règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux **produits cosmétiques**.

15/02/2017

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux **autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006** du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) [Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.). **Il y a plusieurs résumés : cf lien.**

24/01/2017

- [Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement \(CE\) n° 1907/2006](#) du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) [publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)

Inaptitude : Le salarié à l'initiative de la visite de reprise doit avertir l'employeur avant la réalisation des examens. Une salariée en arrêt de travail depuis plus de 3 mois avait fait l'objet d'un unique examen médical par le médecin du travail, à l'issue duquel ce dernier l'avait déclarée inapte à son poste avec mention d'un danger immédiat. Cet examen avait été organisé à l'initiative de la salariée, qui en avait informé l'employeur par une LRAR envoyée le jour même. Un mois plus tard, cette dernière avait pris acte de la rupture de son contrat de travail aux torts de son employeur au motif que ce dernier n'avait ni prononcé un licenciement, ni proposé un reclassement, ni repris, dans le délai d'un mois, suivant cette visite, le paiement des salaires. Les juges n'ont pas donné raison à la salariée. En pratique, les examens médicaux (de pré-reprise ou de reprise, selon les circonstances) qui suivent l'arrêt de travail d'un salarié sont organisés par l'employeur. Pour autant, le salarié peut décider d'en prendre l'initiative, comme c'était le cas dans cette affaire. Il doit alors en avertir préalablement l'employeur, sinon l'examen médical ne vaut pas visite de reprise (cass. soc. 4 février 2009, n° [07-44498](#), BC V n° 38 ; cass. soc. 16 décembre 2010, n° [09-66132](#) D). [RF social](#), le 21/02/2017.

- Cass. soc. 8 février 2017, n° [15-27492](#)

Utilisation d'escabeaux comme moyen d'accès : Un intérimaire, travaillant par contrats successifs comme maçon pour une entreprise de travaux publics, chute d'un escabeau mis en place pour accéder à la plate-forme d'un échafaudage. L'entreprise utilisatrice est condamnée pour n'avoir pas pris toutes les mesures de prévention. *Fiches OPPBTP, février 2017.*

- Cassation Chambre Civile 2 du 15/09/2016, n° [15-22935](#)

Violences entre salariés mais absence de manquement de l'employeur à son obligation de sécurité : Un salarié blessé lors d'une altercation avec un collègue ne peut reprocher à l'employeur son manquement à son obligation de sécurité alors que le comportement du salarié était à l'origine des faits. *Editions Législatives le 15/02/2017.*

- Cass. soc. du 01/02/2017, n° [15-24166](#)

Sénat

Lutte contre la maladie de Lyme : M. Bruno Sido appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés du système médical français à diagnostiquer la maladie de Lyme dans des délais raisonnables, afin d'offrir aux patients un horizon de guérison aussi rapide que possible.

- [Lire la réponse du secrétariat d'État, auprès du ministère des affaires sociales et de la santé](#) le 25/01/2017.

Hausse de la pénibilité du travail à l'hôpital : Mme Corinne Imbert attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la hausse de la pénibilité du travail à l'hôpital public.

- [Lire la réponse du Ministère des affaires sociales et de la santé](#) le 26/01/2017.

Recommandation du Haut conseil de la santé publique

Thanatopraxie à domicile : la maîtrise des risques des conditions d'intervention des thanatopracteurs à domicile, cet exercice n'ayant pas été interdit dans ce lieu par le législateur.

Ces soins, qui permettent de retarder la thanatomorphose, exposent à des risques infectieux et toxiques (vapeurs de formaldéhyde) pour les professionnels, l'entourage (famille et proches du défunt) et l'environnement. Le [HCSP](#) a pris en considération les différents textes réglementaires, les pratiques en matière de soins et de conservation dans trente pays d'Europe et d'Amérique du Nord ainsi que les entretiens et échanges auprès des représentants des opérateurs funéraires et des thanatopracteurs. *HCSP, le 27/01/2017.*

- [Lire la recommandation du HCSP.](#)

Les questions juridiques de l'ISTNF

Reconnaissance d'une MP : l'avis du CRRMP est valable même s'il n'a pas été signé par les 3 médecins le composant. Par un arrêt publié du 19 janvier 2017, la Cour de cassation affirme que dans le cadre de la reconnaissance d'une maladie professionnelle sur expertise individuelle (soit d'une maladie hors tableau soit d'une maladie désignée dans un tableau mais n'en remplissant pas toutes les conditions), aucune disposition légale ni réglementaire ne subordonne la régularité de l'avis émis par le **Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP)** à la signature des trois médecins le composant. L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point. *ISTNF le 03/02/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

Quel suivi-santé travail des travailleurs saisonniers, avec un contrat de moins de 45 jours, exposés à un ou plusieurs risque(s) particulier(s) ? : A la lecture croisée des différentes dispositions réglementaire, l'équipe juridique de l'ISTNF, fait le point sur le sujet et distingue différents suivis santé/travail pour les travailleurs saisonniers. *17/02/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

Le délai imparti au salarié inapte pour accepter ou non le poste de reclassement qui lui est proposé doit être raisonnable : Dans un arrêt du 1er février 2017, la Cour de cassation rappelle que l'employeur doit laisser un délai raisonnable (apprécié souverainement par les juges du fond) au salarié inapte pour examiner l'offre de reclassement et l'impossibilité de trouver d'autres postes disponibles dans l'entreprise. *17/02/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

Dans quelles hypothèses l'employeur est-il tenu de consulter les délégués du personnel sur le reclassement d'un salarié inapte ? Désormais, que l'inaptitude soit d'origine professionnelle ou non, dans sa recherche de reclassement, l'employeur est tenu solliciter l'avis des délégués du personnel sur la proposition de reclassement. Au fil de sa jurisprudence, la Cour de cassation est venue circonscrire le périmètre de cette consultation. *24/02/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

La prise d'acte est justifiée lorsque l'employeur manque de façon répétée à son obligation d'organiser les visites médicales obligatoires : Dans un arrêt du 8 février 2017, la Cour de cassation rappelle que l'absence d'organisation par l'employeur des visites médicales obligatoires peut constituer un manquement grave empêchant la poursuite du contrat de travail et justifier la prise d'acte de la rupture aux torts de l'employeur. *24/02/2017.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

25 % des salariés sont exposés à un risque au travail : Mise en application le 1er janvier, la loi El-Khomri modifie la médecine du travail, avec un suivi du salarié plus adapté et moins systématique. Selon l'association Aipals, qui lançait une campagne d'information sur les décrets d'application de la loi le 31 janvier, un quart de salariés, tant à l'échelon national que départemental, restent exposés à un risque particulier au travail. *Objectif-Languedoc-Roussillon, le 31/01/2017.*

- [Lire l'article.](#)

La réforme de la médecine du travail se réinvente au Conseil supérieur de la prud'homie : C'est le 25 janvier 2017 que le dernier Conseil supérieur de la prud'homie en date s'est réuni. Son ordre du jour, déjà particulièrement chargé, a été enrichi d'un point supplémentaire. De nombreuses remontées nous ayant été faites sur les difficultés de mise en œuvre, dans les conseils de prud'hommes, de la réforme de la médecine du travail, nous avons pris le parti d'interpeller l'administration sur cette question. Et ce, de manière liminaire aux autres débats. *CFDT le 01/02/2017.*

- [Lire l'article](#)

Addictions : les employeurs contraints à la vigilance Si les entreprises semblent plus disposées à aborder le sujet des addictions, elles demeurent en recherche de solutions et de conseils sur cette question sensible, qui justifie une approche à la fois individuelle et collective. *Entreprise et carrières le 02/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Abattoirs : "On ne comprend pas la souffrance animale si on ne comprend la souffrance humaine". Geoffrey Le Guilcher, journaliste indépendant, a passé 40 jours infiltré dans un abattoir breton. Dans Steak Machine, qui sort jeudi, il raconte les conditions de travail des ouvriers. Il a notamment expliqué sur franceinfo que tous les employés qu'il a côtoyés "ont des séquelles physiques", "beaucoup sont dépendants à l'alcool et aux drogues". Pour lui, "on ne comprend pas la souffrance animale si on ne comprend la souffrance humaine". *France TV Info, le 02/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Se protéger contre les poussières sur les chantiers : Les salariés travaillant sur les chantiers de démolition sont exposés à différents types de poussières, comme par exemple : le plomb, la poussière de bois, la silice cristalline, les fibres d'amiante, etc. Ces poussières peuvent avoir des effets différents sur la santé des salariés, en fonction de leur nature. *Editions Tissot, le 03/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Le quartz et son impact néfaste sur la santé au travail : Dans les industries de manufacture et de construction, les salariés travaillent en présence de poussières de silice cristalline. Malheureusement, les effets de ces poussières sur la santé sont désastreux. Il est important de supprimer l'exposition professionnelle à la silice cristalline pour limiter le développement de maladies professionnelles. Philippe LEDRANS, expert en pierres naturelles, explique les dangers du quartz au travail. *Mdy-france.com, le 02/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Travailler avec le cancer : l'équation est gagnante pour tous : Permettre aux salariés atteints d'un cancer de conserver leur emploi pendant leur traitement, notamment en aménageant leur

activité, évite des coûts importants pour leur entreprise. Une étude présentée à l'occasion du colloque Cancer@work, le 2 février, les calcule. *Entreprises et carrières*, le 07/02/2017.

- [Lire l'article.](#)

Etes-vous déviant mineur ou déviant majeur ? Les violences au travail... L'accroissement du nombre de Comportements Antisociaux Au Travail (CAAT), anti-organisationnels et anti-individuels et de Comportements Indésirables au Travail (CIT) ensemble d'agissements de violence et d'incivilités, sont contre-productifs et bien souvent délétères. Il est important de les identifier, de les prévenir afin d'en diminuer la présence dans les entreprises et cela quel que soit le secteur d'activité. *Praeconseil*, le 09/02/2017.

- [Lire l'article.](#)

Interview croisée : médecine du travail et SAMETH au service du maintien dans l'emploi.

Au croisement des disciplines et des parcours, le maintien dans l'emploi est fondamental dans la gestion durable des Ressources Humaines. Depuis quelques années, il s'est professionnalisé et structuré autour d'un réseau de partenaires mettant en œuvre une démarche pluridisciplinaire et efficace, notamment entre les SAMETH* et la médecine du travail. *JLO-emploi*, le 13/02/2017.

- [Lire l'interview 1](#)
- [Lire l'interview 2](#)

Devenir ergonomiste : l'humain d'abord. Consacrée en France en 1963 par la création de la Société d'ergonomie de langue française (SELF), cette profession est peu connue du grand public. Aujourd'hui, dix-sept masters sont recensés dans l'Hexagone par le Collège des enseignants-chercheurs en ergonomie, du CNAM de Paris à l'université d'Albi. Tous permettent d'accéder au titre d'« ergonomiste européen en exercice » après trois années de pratique. En 2015, 135 détenteurs du titre exerçaient en France sur 400 au total à l'échelle européenne.

Lemonde.fr, le 14/02/2017.

- [Lire l'article.](#)

Des entreprises s'attaquent au risque de la somnolence au volant : Les accidents de la route restent la première cause de mortalité au travail. Une sensibilisation aux risques de la sécurité routière constitue la première démarche à mener pour les limiter. De quoi inciter les entreprises à mieux sensibiliser leurs salariés, notamment aux risques liés à la dette de sommeil, principale cause de la somnolence. *Entreprises et carrières*, le 16/02/2017.

- [Lire l'article.](#)

Le réseau APESA s'implante en Haute-Vienne pour aider les entrepreneurs en détresse :

Pour faire face au cruel désarroi de certains chefs d'entreprise, le monde économique se mobilise pour constituer un réseau d'alerte et de soutien. Le principe de ce système d'alerte est simple : les acteurs du monde économique, notamment au sein des tribunaux de commerce, sont invités à signaler les entrepreneurs en difficulté à l'APESA. Celui-ci se charge alors d'alerter un psychologue du réseau pour amorcer une prise en charge et un suivi. *Le Populaire du Centre* le 17/02/2017.

- [Lire l'article.](#)

ITW : Modernisation de la médecine du travail : quoi de neuf, docteur ? La loi travail du 8 août 2016 et le décret d'application du 27 décembre dernier ont entraîné une modification en profondeur des mesures relatives à la médecine du travail. Décryptage des nouvelles règles applicables avec l'interview de Martial BRUN, Directeur général du **CISME**, l'organisme de branche des services de santé au travail interentreprises. *Editions Tissot*, le 17/02/2017.

- [Lire l'article](#)



santé au travail en limousin

Bulletin réalisé par le service Documentation et Communication de STL Limousin – Mars 2017
Diffusé par l'AIIST La prévention active



Prévention : l'OPPBTP alerte sur le risque routier. Décrété grande cause nationale en 2002, le risque routier reste un sujet de préoccupation notoire pour les entreprises du BTP. Néanmoins, si elles sont de plus en plus nombreuses à l'intégrer à leur Document Unique, peu d'entre elles mettent en place un plan d'actions pour le traiter efficacement. Face à ce constat, l'OPPBTP propose un dispositif alliant outils, formations et partenariats afin d'encourager les professionnels à reconsidérer le risque routier. *Batiweb, le 17/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Comment l'exposition passée aux risques psychosociaux affecte la santé des retraités :

Les résultats de l'étude menée montrent que l'exposition aux contraintes physiques, telles que définies par la Loi, dégrade de 30 % à 38 % la santé physique des retraités, par rapport à une personne moins exposée durant sa carrière, toutes choses égales par ailleurs. L'exposition à des RPS a un même effet négatif de 17 % à 35 % selon les indicateurs de santé. *The conversation, le 19/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Reconnaissance du burn-out : et si on baissait le taux d'incapacité à 10% ? Environ 60% des demandes de reconnaissance en maladie professionnelle d'un burnout sont stoppées avant le CRRMP. Un taux d'IPP de 25% fait office de barrage filtrant. Gérard Sebaoun, député rapporteur d'une mission d'information, veut tester un taux abaissé. Il évacue en revanche la possibilité d'un nouveau tableau, qui semble pour l'instant impossible à créer. *Actuel-RH, le 20/02/2017*

- [Lire l'article.](#)

Revue de littérature : La couverture vaccinale contre la grippe saisonnière du personnel soignant en gériatrie, mise au point : La vaccination annuelle des personnes âgées n'empêche pas les épidémies de grippe au sein des collectivités bien qu'elle réduise sa sévérité et ses complications. Il reste la vaccination du personnel soignant (PS) et les études plaident en faveur d'une diminution de la mortalité chez les personnes âgées en institution, corrélée au taux d'immunisation du PS. Si cette vaccination est recommandée, elle reste globalement insuffisante tant à l'échelle nationale qu'internationale. *Camip, le 21/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Burn-out : fantasme ou réalité ? Soirée débat à Limoges. Les acteurs du groupe "Prévention des RPS" du Plan Régional Santé au travail Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec la Direccte ont organisé le 16 février dernier une soirée débat sur ce thème, débat animé par Sylvie Cartoux, chargée de mission à l'ARACT Nouvelle Aquitaine. Mme Meaume psychologue du travail de l'ACIST23 a animé quant à elle la deuxième partie de la soirée consacrée au débat.

Retrouvez les présentations des intervenantes Mmes M. Pezé et G. Yildirim sur le site de STL Limousin. *STL Limousin, le 22/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Agir en prévention du risque chimique : Dans le cadre d'une recherche-action, l'Aract Nouvelle-Aquitaine a animé une démarche de prévention du risque chimique dans une PME de la métallurgie. Le partenariat avec d'autres acteurs (SST, Carsat) et le travail mené avec les salariés sur les représentations du risque ont permis de construire une prévention durable. *Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, le 22/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Prévenir les risques liés aux déplacements des intervenants à domicile : Les facteurs de risques sont nombreux dans les services à la personne et notamment en raison des déplacements fréquents des intervenants. Ces risques peuvent toutefois être réduits, en planifiant les déplacements, en organisant les trajets, ou encore en vérifiant régulièrement le véhicule. *Santé mentale, le 23/07/2017.*

- [Lire l'article.](#)



Rendre le monde du travail plus attentif à la santé des femmes : Force est de constater que les politiques de santé au travail et les pratiques de prévention reposent toujours sur un modèle dont le référent reste le travailleur masculin. Les secteurs à forte prédominance féminine restent considérés dans l'opinion publique et par les responsables politiques comme peu touchés par les risques professionnels. Les différents intervenants, issus principalement de la recherche en sciences sociales et des milieux syndicaux, ont présenté les résultats de travaux qui démontrent le contraire. *ETUI, le 23/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)
- [Télécharger les présentations.](#)

Retour au travail : Cibler les obstacles perçus et évaluer le sentiment d'efficacité pour les surmonter. Retourner au travail après avoir vécu un trouble mental courant (trouble de l'adaptation, dépression, trouble anxieux, ...) ou un TMS peut, pour certains, ressembler au parcours du combattant : un chemin semé d'obstacles, dont quelques-uns peuvent sembler infranchissables. Outre les difficultés que cette démarche soulève pour ces personnes, l'absence prolongée du travail génère des coûts humains et financiers considérables. *IRSST, février 2017.*

- [Lire l'article.](#)

ITW / Santé mentale et travail, des rapports complexes : Qu'est-ce qui est mis à mal dans le travail ? Qu'est-ce que travailler ? Dans une grande majorité de cas, la souffrance au travail peut se relier avec des organisations du travail qui ne permettent plus la reconnaissance, ou la discussion autour du "travail réel". C'est ce que rappelle Erwan Le Bezvoët, psychologue clinicien du service de santé au travail de l'Hôpital Guillaume Rénier et de la consultation souffrance et travail (en lien avec l'AST35). *France 3 Bretagne le 28/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Invs Santé publique France : Point épidémiologique

- [Surveillance de la bronchiolite en Auvergne et Rhône-Alpes. Point au 23 février 2017.](#)
- [Surveillance sanitaire en région Nouvelle-Aquitaine. Point épidémiologique au 22 février 2017.](#)

Rapports et études

L'impact du diagnostic du cancer sur les transitions professionnelles en France. Une étude sur données de panel administratives : cette étude mesure l'impact d'un choc de santé sévère, le diagnostic d'un cancer, sur la mobilité des individus entre quatre situations professionnelles. Les résultats montrent que la population touchée par un cancer rencontre de grandes difficultés pour rester dans, comme pour retrouver l'emploi, en particulier l'emploi permanent. Cet effet est plus marqué pour les hommes que pour les femmes. *Centre d'études de l'emploi, décembre 2016.*

- [Télécharger le document.](#) (57 pages).

Caractérisation du syndrome du marteau hypothénarien chez les travailleurs utilisant des outils manuels et exposés aux vibrations main-bras : Les travailleurs utilisant des outils portatifs vibrants et/ou des outils manuels (sans vibrations) sont à risque de développer le syndrome du marteau hypothénarien (SMH) et s'exposent ainsi à de lourdes conséquences pour la santé, dont l'amputation des doigts. Le présent document décrit les résultats d'une étude qui visait à mettre à jour les connaissances du SMH quant à l'épidémiologie du syndrome, les mécanismes pathophysiologiques sous-jacents, les outils et métiers à risque, les approches thérapeutiques et préventives. Une section du document étaye également l'analyse de 31 cas de SMH répertoriés dans une banque de données de 355 travailleurs indemnisés pour doigts blancs et la comparaison de ces cas à ceux rapportés dans la littérature scientifique. *Institut National de santé publique Québec, 20/01/2017.*

- [Lire la synthèse.](#)
- [Télécharger le document.](#) (248 pages)

Étude de cohorte IMPACTS. Première étape : juin-octobre 2015 : Suite aux attentats survenus en Ile-de-France du 7 au 9 janvier 2015, Santé publique France et l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France ont mis en place l'enquête épidémiologique IMPACTS. L'objectif est



d'estimer, parmi les personnes exposées à ces attentats, l'impact psycho-traumatique et les facteurs prédictifs, ainsi que le recours aux soins. *InVS/Santé Publique France, le 10/02/2017.*

- [Lire l'article et télécharger le rapport.](#)

Travailler devant un ordinateur : 8 sources pour contrer les TMS. Les personnes qui passent la plus grande partie de leurs journées devant un écran d'ordinateur, avec clavier, souris et téléphone à portée de main connaissent souvent bien ce que sont les maux de dos ainsi que les douleurs au cou et aux membres supérieurs. Selon l'Institut de la statistique du Québec, près de 30 % des Québécois ont souffert de troubles musculosquelettiques (TMS) ayant nui à leurs activités en 2009, et 60 % d'entre eux associaient leurs douleurs à un travail actuel ou antérieur. L'IRSST étudie sous différents angles les TMS liés au travail à l'ordinateur depuis plusieurs années. *IRSST le 15/02/2017.*

- [Lire l'article et consulter les études.](#)

Un nouveau rapport met en évidence les avantages et les difficultés du télétravail : Un nouveau rapport conjoint OIT-Eurofound montre que le recours aux technologies de communication modernes favorise un meilleur équilibre global entre vie professionnelle et vie personnelle mais, dans le même temps, il estompe la limite entre travail et vie personnelle. *ILO.org le 15/02/2017.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)
- [Working anytime, anywhere: The effects on the world of work](#)

Rapport sur l'épuisement professionnel (burnout) : La mission d'information sur le syndrome d'épuisement professionnel, créée par le bureau de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, a rendu son rapport le 15 février 2017. Il vise à faire un état de la situation actuelle, à mieux connaître les intervenants et leurs actions et à identifier les différents modes de prise en charge, de reconnaissance et de réparation. Dans leur rapport, les députés Yves Censi et Gérard Sebaoun formulent 27 propositions, notamment une expérimentation permettant de réduire ou éliminer le taux d'IPP (incapacité permanente partielle) nécessaire, accompagné d'un renforcement des moyens alloués aux commissions régionales. Ils proposent également la mise en place d'un centre nationale de référence sur le burn-out. *INRS, le 17/02/2017.*

- [Lire le rapport sur le site de l'Assemblée nationale.](#)

Utilisation de prothèses auditives en milieu de travail bruyant : Les professionnels de la santé ne devraient considérer qu'en dernier recours le port de prothèses auditives pour les personnes œuvrant dans un milieu de travail bruyant ; l'option de réduire d'abord le bruit devrait être envisagée. C'est la recommandation formulée par des chercheurs qui, à l'aide de questionnaires, de groupes de discussion et d'une revue de la littérature, ont voulu déterminer si le port de telles prothèses dans un environnement bruyant optimisait les capacités auditives, sans compromettre la sécurité ni aggraver la surdité d'un travailleur. *IRSST-Québec, janvier 2017.*

- [Lire le communiqué](#)
- [Télécharger le rapport de recherche R-929](#) (123 pages).

Sécurité et la santé au travail : Selon une étude que vient de publier le Bureau International du Travail (BIT), le manque de sécurité et santé au travail coûte 4% du PIB mondial et se retrouve responsable de 6.300 décès par jour. En ligne de mire : les secteurs du BTP, des mines et de l'agriculture. *Expoprotection le 27/02/2017.*

- [Lire l'article.](#)
- Consulter l'étude : "[Euvrer ensemble pour promouvoir un milieu de travail sûr et salubre](#)" (285 pages)

Surveillance des accidents avec exposition au sang dans les établissements de santé français : L'accident avec exposition au sang est un risque professionnel majeur pour les professionnels de santé. En 2015, 14 624 AES ont été documentés dans 825 établissements de santé. L'incidence globale des AES était de 5,7 pour 100 lits. Celle-ci a diminué de 23,0 % globalement et de 23,8 % dans la cohorte stable 2008-2015. Les AES percutanés étaient la cause la plus fréquente d'AES rapporté, principalement associés à des piqûres, la moitié d'entre elles étant

liées à la manipulation d'aiguilles. Réseau AES-Raisin, France – Résultats 2015. Saint-Maurice : Santé publique France ; 2017. 61 p.

- [Lire le rapport de synthèse sur le site invs.santepubliquefrance.fr](http://invs.santepubliquefrance.fr)

Silice cristalline : évaluation de l'accord européen pour protéger les travailleurs La Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Inclusion de la Commission européenne vient de publier un [rapport](#) d'évaluation de la mise en œuvre de l'[accord européen](#) sur la protection de la santé des travailleurs manipulant et utilisant de la silice cristalline et des produits qui en contiennent. [Eurogip](#) le 24/02/2017.

Mesures de l'exposition du technicien ambulancier paramédical aux facteurs de risque de troubles musculosquelettiques : Les techniciens ambulanciers ont un taux plus élevé d'accidents causant une blessure et prennent leur retraite plus tôt que les autres travailleurs de la population incluant les autres travailleurs du système de santé. Les analyses des statistiques de la CSST révèlent que près de 60% des accidents de travail chez les techniciens ambulanciers résultent d'un effort excessif (en soulevant, tirant, tenant, etc.) ou d'une réaction du corps (se pencher, grimper, glisser, trébucher). *IRSST-Québec, février 2017.*

- [Télécharger le rapport de recherche - Référence R-944](#) (125 pages)

Investigation d'une suspicion d'un excès de cas de cancer dans un laboratoire de recherche : Une suspicion d'agrégat de cancers chez des personnels d'un laboratoire de recherche a été investiguée par Santé publique France et sa cellule d'intervention en région Rhône-Alpes (Cire), en lien avec les services de médecine de prévention concernés.

Pour les neuf cas signalés, l'investigation a porté sur

- L'identification des cas,
- La reconstitution des parcours et expositions professionnels au sein du laboratoire,
- Une recherche bibliographique des caractéristiques épidémiologiques des cancers retenus,
- L'identification des facteurs de risque avérés ou suspectés de ces cancers,
- La recherche du caractère cancérigène des produits et équipements utilisés.
- L'analyse a comparé les expositions professionnelles des cas aux facteurs de risque avérés et suspectés pour les cancers identifiés.

Les sept cas retenus pour l'analyse présentent sept types de cancer différents diagnostiqués entre 2001 et 2014 dont cinq sont décédés. *Santé publique France sanitaire, janvier 2017. 22 p.*

- [Télécharger le rapport](#) (22 pages).

INCa : Rapport au président de la République - Février 2017 : Dans ce 3e rapport adressé au président de la République, l'Institut national du cancer (INCa) présente l'avancement de chacune des 208 actions. La santé au travail est évoquée page 35, notamment concernant la modernisation de la médecine du travail.

Le rapport rappelle que le troisième Plan santé au travail réaffirme l'importance de lutter contre la désinsertion professionnelle et que la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels conforte l'action de la santé au travail en faveur du maintien en emploi des salariés.

Le rapport précise que la loi met en place la possibilité pour le salarié, dès qu'il anticipe un risque d'inaptitude, de solliciter une visite médicale dans l'objectif d'engager une démarche de maintien en emploi, démarche dont l'efficacité est souvent proportionnelle à son caractère précoce. *istnf.fr le 01/03/2017.*

- [Lisez le rapport sur le site e-cancer.fr](#)

Congrès, conférences, journées médecine du travail

Restitution du Congrès du SMT des 3 & 4 Décembre 2016 : *Association Santé et Médecine du travail, février 2017.*

- [Continuer à travailler dans le respect de l'éthique de la médecine du travail et du code de la santé publique, dans l'intérêt de la santé des salariés](#) : Élaboration de pratiques et d'argumentaires pour celles-ci, ajustées au nouveau cadre réglementaire.



santé au travail en limousin

Bulletin réalisé par le service Documentation et Communication de STL Limousin – Mars 2017
Diffusé par l'AIST La prévention active



- [Plaintes d'employeurs](#) : Le débat porte sur l'état des lieux des plaintes d'employeurs. 2 médecins ont été condamnés par le conseil national de l'ordre des médecins et confirment leur décision d'aller en conseil d'État.
- [Coopération des équipes médicales du travail et des équipes médicales des généralistes](#) sur la question du travail.

Rayonnements optiques et électromagnétiques au travail : L'INRS publie les actes du colloque « Rayonnements optiques et électromagnétiques – de l'exposition à la prévention » qui a eu lieu à Paris en octobre 2015. Le numéro hors-série de la revue Hygiène & sécurité du travail rassemble 34 articles qui abordent les effets sur la santé de ces nuisances physiques et la réglementation qui encadre leur utilisation, l'évaluation et la prévention des risques liés à ces rayonnements, et propose des études de cas. *istnf.fr, le 01/03/2017.*

- [Lisez l'information sur le site inrs.fr](#)

Sur le web

Place à la Santé : des candidats à la présidentielle parlent de la santé au travail : Cinq candidats à l'élection présidentielle ont présenté leurs propositions concernant les dispositifs de santé le 21 février 2017 lors de l'événement Place à la Santé, organisé par la Mutualité Française au palais Brongniart, à Paris (débat complet en vidéo, 2h30). Certains ont abordé les questions liées à la Santé au travail. *istnf.fr le 1/02/2017.*

- [Visionnez la manifestation sur le site youtube.com](#)

La boîte à outils

Managers : mieux comprendre les troubles psychiques : Mieux comprendre les troubles psychiques, pour mieux accompagner et mieux intégrer. L'Agirc-Arrco publie un guide à l'usage des managers dénommé "Troubles psychiques et emploi". Ce guide dépeint les différentes pathologies psychiques pouvant être rencontrées dans le monde du travail, notamment grâce aux témoignages de salariés concernés ayant réussi leur insertion dans le milieu professionnel. Il répond aux managers et services RH qui s'interrogent sur les modalités pratiques liées au recrutement de ces personnes et à leur maintien dans l'emploi. L'Agirc-Arrco rappelle à cette occasion que 20% de la population en âge de travailler est atteinte de troubles psychiques. *Editions législatives, le 03/02/2017.*

- [Accéder au guide en ligne.](#)

Mener une démarche de prévention des RPS. Guide méthodologique : Afin de sensibiliser le plus grand nombre d'entreprise à la prévention des risques psychosociaux (RPS), le réseau Anact-Aract propose, en partenariat avec Harmonie Mutuelle, un guide méthodologique qui apporte des points de repères et des conseils pratiques pour mettre en œuvre une démarche de prévention des RPS. *Aract, Normandie, le 09/02/2017.*

- [Télécharger le guide](#) (28 pages).

Déchets d'activités de soins à risques infectieux : une plaquette pour sensibiliser les professionnels de santé. La région Île-de-France met en œuvre un Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins (Predas) et vise le zéro déchet. Elle vient d'éditer une plaquette pour sensibiliser les professionnels de santé aux bonnes pratiques. *Région Ile de France, le 14/02/2017.*

- [Télécharger la plaquette.](#)

Guide pratique de ventilation pour les prothésistes dentaires : Ce guide pratique de ventilation pour les prothésistes dentaires vise à servir de document de référence pour les prothésistes et les préventeurs concernés par la conception, la construction, l'exploitation et le contrôle des installations de captage et de dilution des polluants émis lors de la fabrication de prothèses dentaires. Il présente les différentes techniques de fabrication des prothèses dentaires et les polluants émis associés. Il décrit les bonnes pratiques de travail et les dispositifs de ventilation à mettre en place à chaque poste de travail afin de réduire l'exposition des salariés. *INRS, février 2017.*

- [Consulter la brochure ED 760.](#) (40 pages).

REACH, documents d'orientation : Une liste reprend tous les documents d'orientation technique actuellement ou prochainement disponibles sur le site web. Les documents ont été rédigés en collaboration avec de nombreuses parties intéressées (industrie, États membres et ONG) dans le cadre de projets gérés par la Commission. Leur but est de faciliter la mise en œuvre de REACH en décrivant les bonnes pratiques liées au respect de ces obligations. *ECHA, février 2017.*

- [Lire l'article.](#)

Guide parcours de santé des personnes malades chronique : Im-Patients, Chroniques & Associés lance le « Guide parcours de santé des personnes malades chroniques ». Les chapitres proposés correspondent aux séquences de la vie avec la maladie chronique : des premiers symptômes aux outils pour mieux vivre avec, en passant par l'appropriation du parcours de santé, le droit à l'information sur sa santé, les dispositifs de prise en charge et la vie professionnelle. *istnf.fr le 06/02/2017.*

- [Lisez l'information sur le site chronicite.org](#)

Protégez-vous contre les risques biologiques : Vous êtes intervenants en sécurité publique (policiers, pompiers, agents de services correctionnels, agents de la faune ou d'autres agents de la paix, etc.) et vous travaillez régulièrement auprès de la population. Il est donc possible, dans le cadre de vos fonctions, que vous soyez, à un moment ou à un autre, en contact avec du sang ou différents liquides corporels visiblement teintés de sang. La [CNESST](#) (février 2017) a réalisé cinq courtes capsules vidéo ainsi qu'une vidéo introductive qui permettent :

- De cerner les différents contextes possibles de transmission d'agents infectieux
 - D'appliquer les mesures de prévention en tout temps
 - De connaître les premiers secours et les premiers soins à appliquer
 - D'être au fait des démarches en cas d'exposition significative
- [Lire / télécharger les vidéos.](#)

Guide de prévention et de traitement des situations de violences et de harcèlement dans la fonction publique. Ce guide propose, après un rappel des définitions et des sanctions encourues, de préciser le cadre de protection contre les violences et le harcèlement, défini par le statut général de la fonction publique. Puis, il offre des éléments afin de prévenir les situations de harcèlement et de violences et d'intervenir lorsque ces situations se réalisent. Enfin, le guide présente des retours d'expériences mises en place dans les trois versants de la fonction publique. *Ministère de la Fonction Publique, janvier 2017.*

- [Télécharger le guide](#) (72 pages)

Amiante : conditions d'organisation du chantier - Test de mesurage des empoussièrtements en fibres d'amiante. *Directe Bourgogne Franche Comté, janvier 2017.*

- [Télécharger la fiche technique](#) (2 pages).

Rayonnements ionisants, les obligations de l'employeur : Dossier réalisé par l'ALSMT de Nancy. 04/2016

- [Télécharger le dossier](#) (34 pages)

Faire reconnaître un suicide ou une tentative de suicide comme accident du travail. Guide pratique pour les ayants droit / Victime relevant du régime général. Ce guide traite pour l'essentiel des démarches à opérer après le suicide d'un proche, dès lors que les ayants droits l'estiment lié totalement ou en partie au travail. *François Daniellou, Souffrance au travail, septembre 2016.*

- [Télécharger le guide](#) (55 pages)

Troubles psychiques et emploi - Guide pratique pour les managers : Ce guide présente les différentes pathologies psychiques pouvant être rencontrées dans le monde du travail, notamment grâce aux témoignages de salariés concernés ayant réussi leur insertion dans le milieu professionnel. Il répond aux managers et services RH qui s'interrogent sur les modalités pratiques liées au recrutement de ces personnes et à leur maintien dans l'emploi. *AGIRC-ARCCO, janvier 2017.*

- [Feuilleter le guide](#) (49 pages).

Liste des revêtements de sol dans les locaux de fabrication de produits alimentaires :

Assurance Maladie-Risques Professionnels - MAJ 12/2016.

- [Télécharger le document](#) (15 pages)

Fiche biblio Vibrations : Le service documentation/Prévention de la CARSAT Centre Ouest vient d'enrichir [la collection des fiches biblios](#) déjà réalisées par le CIRP par une nouvelle fiche biblio : "Vibrations transmises à l'ensemble du corps". *Carsat centre ouest, février 2017.*

- [Télécharger la fiche biblio.](#)

Humour, les chiffres en plus....



Après Tintin et le capitaine Haddock, voici le bilan médical de Laurel et Hardy : 88 traumatismes oculaires lors des 92 films tournés ensemble ! Un ophtalmologue anglais s'est pris au jeu des acteurs et s'est à son tour amusé à recenser tous les gags, toutes les actions, incidents qui se sont traduits par un traumatisme oculaire.

- [Lire l'article sur le site Médecine des Arts.](#)

Documents INRS

Brochures

- [ED 142](#) : Fiche pratique de sécurité - Dégraissage. Choix des techniques et des produits
- [ED 6248](#) : Procédés de dégraissage et de levage dans l'industrie
- [ED 6256](#) : Stations-Services et autres stations de distribution de produits pétroliers. Prévenir les risques lors des opérations de maintenance.
- [ED 6271](#) : Aide-Mémoire technique. Détection fixe de gaz et de vapeurs pour l'industrie.
- [ED 6272](#) : La filière des écrans plats. Aide au repérage des risques dans les entreprises de collecte et de traitement
- [ED 6273](#) : Aide-Mémoire technique. Protection respiratoire. Réaliser des essais d'ajustement
- [ED 6276](#) : Dépliant : mon métier : électricien
- [ED 6285](#) : Recyclage DEE. Déchets d'équipements électriques et électroniques. J'adopte les bons gestes

Nouveautés Web

- [ED 6263](#) : Poussières. Guide de bonnes pratiques en démolition

Nouvelle édition (annule et remplace l'édition précédente)

- [ED 760](#) : Guide Pratique de Ventilation n° 16 : Fabrication de prothèses dentaires

Abandons

- ED 48 : Fiche pratique de sécurité - Dégraissage des métaux. (remplacée par [ED 142](#))
- ED 964 : Machines à dégraisser (se reporter à la brochure [ED 6248](#))

Affiches

- [AD 794](#) : Caristes, conduisez en sécurité. Ne risquez pas un accident ! Pensez à abaisser les bras de fourches lorsque vous circulez
- [AD 795](#) : Caristes, conduisez en sécurité. Ne risquez pas un accident ! Réduisez votre vitesse surtout avant les virages
- [AD 796](#) : Caristes, conduisez en sécurité. Ne risquez pas un accident ! Ni alcool, ni drogue avant de conduire
- [AD 797](#) : Caristes, conduisez en sécurité. Ne risquez pas un accident ! Pensez à boucler votre ceinture
- [AD 798](#) : Caristes, conduisez en sécurité. Ne risquez pas un accident ! Pensez à vérifier vos charges
- [AD 799](#) : Caristes, conduisez en sécurité. Ne risquez pas un accident ! N'utilisez pas votre téléphone portable en circulant
- [AD 800](#) : Caristes, conduisez en sécurité. Bien réglé, bien protégé. Le portillon de sécurité réglé à hauteur d'épaule vous protège en cas d'accident
- AK 801 : Portillon de sécurité. Réglage à hauteur d'épaule. Bien réglé, bien protégé
- AK 802 : Danger !
- [AD 803](#) : J'adopte les bons gestes. Je me lave les mains avant la pause pour me protéger des produits dangereux
- [AD 804](#) : J'adopte les bons gestes. Je démonte sans casser pour me protéger des produits dangereux
- [AD 805](#) : J'adopte les bons gestes. Je porte mes équipements de protection pour me protéger des produits dangereux
- [AD 806](#) : J'adopte les bons gestes. Je nettoie à l'humide pour me protéger des produits dangereux